ZOOM

A propos de toxicomanie en région lausannoise

Nº 14 Décembre 2001

Rue Enning 1
1003 Lausanne
Tél.+ fax: 021 3236058
www.infonet.ch/inst/relier
e-mail: relier@bluewin.ch

# Nouveauté en matière de remise de matériel stérile

Janvier 97, le troisième numéro de Zoom portait sur la question de la remise de matériel d'injection aux personnes toxicodépendantes. A cette époque, la Ville de Lausanne venait de mettre en place un dispositif de remise de matériel qui s'inscrivait dans le domaine de la réduction des risques. Peu de possibilité de se procurer du matériel existait en dehors de Lausanne, même si les centres régionaux à bas seuil d'accès – Zone Bleue à Yverdon et dans une moindre mesure Entrée de Secours à Morges – ont, dès leur ouverture, contribué à élargir les lieux de remises.

Presque six ans plus tard, nous consacrons un nouveau numéro de Zoom à cette question, car les connaissances et les expériences dans ce domaine ont grandement évolués. En effet, après plusieurs années de pratiques, le canton a décidé de rendre cohérent le dispositif et de permettre une remise plus équilibrée sur son territoire; d'autre part, en 1999, plusieurs articles de presse ont mis en évidence les problèmes de retour du matériel usagé et les risques liés à d'éventuelles contaminations.

Dans ce contexte, le Service de la Santé publique a entrepris une réflexion pour parvenir à un **Concept cantonal en matière de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes* (2000)**. Les collaboratrices de Rel'ier ont dès le départ activement participé à l'élaboration de ce concept.

Ce numéro de Zoom fait le point de la situation après l'introduction des nouvelles dispositions cantonales. Dans un premier temps, le Concept cantonal sera présenté. Puis, nous donnerons la parole à des intervenants de terrain, qui remettent du matériel stérile et transmettent des messages de prévention aux personnes qu'ils accueillent.

L'accès facilité, voire la remise de matériel d'injection, a été un fondement de la politique de réduction des risques. Cette question est toujours centrale, car la transmission de maladies par le partage de seringues est toujours d'actualité, partout les professionnel-le-s de la santé et du social restent très préoccupé-e-s par la question des hépatites et bien sûr du VIH.

* Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante:
**www.infoset.ch/f/risques/textes/vaud_concept.cantonal.pdf**

**Municipaux**
**Elus locaux**
**Policiers**
**Médecins**
**Travailleurs sociaux**

*Cette publication s'adresse à vous!*

# Concept cantonal en matière de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes

Le conseil d'Etat a validé en décembre 2000 ce concept, qui repose sur trois axes principaux:

- accessibilité au matériel stérile sur l'ensemble du territoire vaudois
- conditions de remise de matériel stérile comparables dans les régions
- juste équilibre entre logiques de santé et de sécurité publiques.

*L'ensemble de ces réflexions a fait l'objet d'un processus de consultation en 1999. La coordination et le suivi de ce concept sont assurés conjointement par le Service de la Santé publique et par Rel'ier. Une évaluation est prévue après deux ans, en vue de pérenniser ces pratiques.*

## L'essentiel en bref

- **Un financement cantonal** du matériel remis dans les structures destinées aux toxicomanes est assuré.
- **L'échange** (n+2) est désormais la règle appliquée par tous les intervenants, en vue d'inciter les consommateurs à ramener leur matériel usagé. Cet échange s'accompagne d'un message de prévention.
- **Une coordination cantonale** réunit les intervenants qui sont sur le terrain, règle les problèmes pratiques (qualité du matériel, suivi des statistiques, etc.).
- **Une formation** obligatoire est mise en place pour les personnes habilitées et financée par la Santé publique.
- **Un suivi statistique** sera assuré par l'IUMSP pour permettre une évaluation de ce nouveau système en vue de favoriser l'accès à ce matériel dans les régions décentrées, il est recherché **de nouveaux partenaires** hors ville ou agglomération (hôpitaux de zone par ex.). La discussion avec le milieu pénitentiaire doit être reprise.
- **La police ne confisque plus** les seringues, ni stériles, ni usagées. Une attention particulière est de mise vis-à-vis des corps de métiers confrontés à la question **des seringues usagées** (voirie, concierges, gérances, etc.).

### Liste du matériel inclus dans le financement

- Seringues (trois dimensions d'aiguilles)
- Seringues à filtre
- Eau stérile
- Tampons désinfectants
- Acide ascorbique pour diluer le produit
- Préservatifs et lubrifiant
- Boîtes jaunes «stéribox» de récupération
- Petits tubes en carton pour transporter les seringues.

### Objectifs de ces mesures

- Éviter la transmission des maladies (VIH, hépatites)
- Prévenir la dégradation de la santé des personnes qui s'injectent des drogues
- Diminuer les risques de piqûres dans la population.

parole à...

# Zone Bleue, nous avons rencontré MM. V. Mischler, directeur, et J. Oberson, éducateur spécialisé.

***Rel'ier – Comment se passe la remise de matériel d'injection à Zone Bleue?***

***ZB*** – Notre concept de remise de matériel s'est inscrit dans le domaine de la réduction des risques définit par l'OFSP. C'est-à-dire:

- **accessibilité du matériel**. A Zone Bleue, la remise du matériel est faite par une personne de l'équipe (pas de libre accès). En terme éducatif, l'usager doit formuler une demande.
- **prix abordable**. Là encore, nous avons fait le choix de remettre le matériel gratuitement car nous savons que lors de la consommation, le matériel est ce qui est pris en compte au dernier moment.

Dès le départ, la remise de matériel a été effectuée par du personnel qualifié. Nous avons mis l'accent sur cette prestation et essayé d'être proches des demandes des usagers, afin de leur procurer le matériel adéquat (adaptation du matériel en fonction des besoins). Cela nous a permis d'entrer en contact et de développer des relations de confiance avec les personnes qui s'injectent. Ainsi, nous avons pu d'une part, avoir des discussions très ouvertes sur leurs techniques d'injection (et leurs erreurs) et d'autre part, les sensibiliser très tôt à la question de la récupération du matériel d'injection. Actuellement, nous constatons une diminution de la demande de seringues.

***Rel'ier – Quels changements les nouvelles dispositions ont-elles amenés dans vos pratiques de remise de matériel stérile?***

***ZB*** – Tout d'abord, il faut relever que **la prise en charge financière** du matériel distribué est une reconnaissance par le Canton du travail effectué, c'est un aspect très positif de ces nouvelles dispositions *(précédemment le matériel était payé par ZB)*.
En ce qui concerne **la formation**, à Zone Bleue l'équipe est composée, entre autre, de professionnels de la santé, mais toute l'équipe distribue le matériel d'injection. Nous avons mis en place une formation interne qui fonctionne bien (transfert de compétences au sein de l'équipe). Pour nous, la formation proposée dans le cadre des nouvelles dispositions n'a fondamentalement rien changé à nos connaissances. Cependant, se rencontrer entre professionnels d'institutions différentes a mis en évidence le fait que nous nous posons tous les mêmes questions – sur la santé, l'hygiène autour de l'injection – et cela, même si les pratiques entre institutions ne sont pas les mêmes.
Le principal changement c'est **la pratique de l'échange (n+2) au moment de la remise du matériel**. A Zone Bleue, nous ne pratiquons pas encore l'échange strict – seringues propres contre seringues sales – mais nous avons constaté qu'une proportion de plus en plus importante de matériel utilisé nous est rapportée, car depuis plusieurs années nous encourageons les usagers à agir dans ce sens.

***Rel'ier – Quelles difficultés percevez-vous dans l'application de ces dispositions?***

***ZB*** – Nous avons déjà parlé de la pratique de l'échange avec les usagers. Comme il n'y a pas de changement au niveau de l'esprit dans lequel la remise est pratiquée, il n'y a eu que peu de réactions vu que la plupart des usagers ramènent déjà leur matériel. Nous nous attendions à plus de protestations. Cela permet de penser que nous n'aurons pas de difficulté lors de la mise en pratique systématique de l'échange dès le début de l'année prochaine.

***Rel'ier – Finalement, avez-vous des réflexions concernant ces nouvelles dispositions ?***

***ZB*** – L'échange de matériel d'injection tel qu'il est pensé et mis en pratique aujourd'hui s'inscrit dans un processus plus large de réflexions autour «des drogues». Ces réflexions sont en perpétuelle évolution: il y a 10 ans, la réduction des risques préconisait d'aller vers les usagers et de proposer des mesures individuelles, aujourd'hui, avec l'échange, c'est une autre option qui est appliquée, qui vise l'uniformisation des pratiques en matière de remise de matériel d'injection.
Dans ce contexte, il faut rester attentif à la question de la santé – transmission du VIH et des hépatites – et surtout ne pas oublier que, pour les injecteurs, la santé est souvent moins importante que l'injection. Dans ces conditions, la pratique de l'échange du matériel stérile ne posera pas de problème pour nombre d'injecteurs, mais pour ceux qui «sont en plein dedans», cela risque d'être plus problématique.

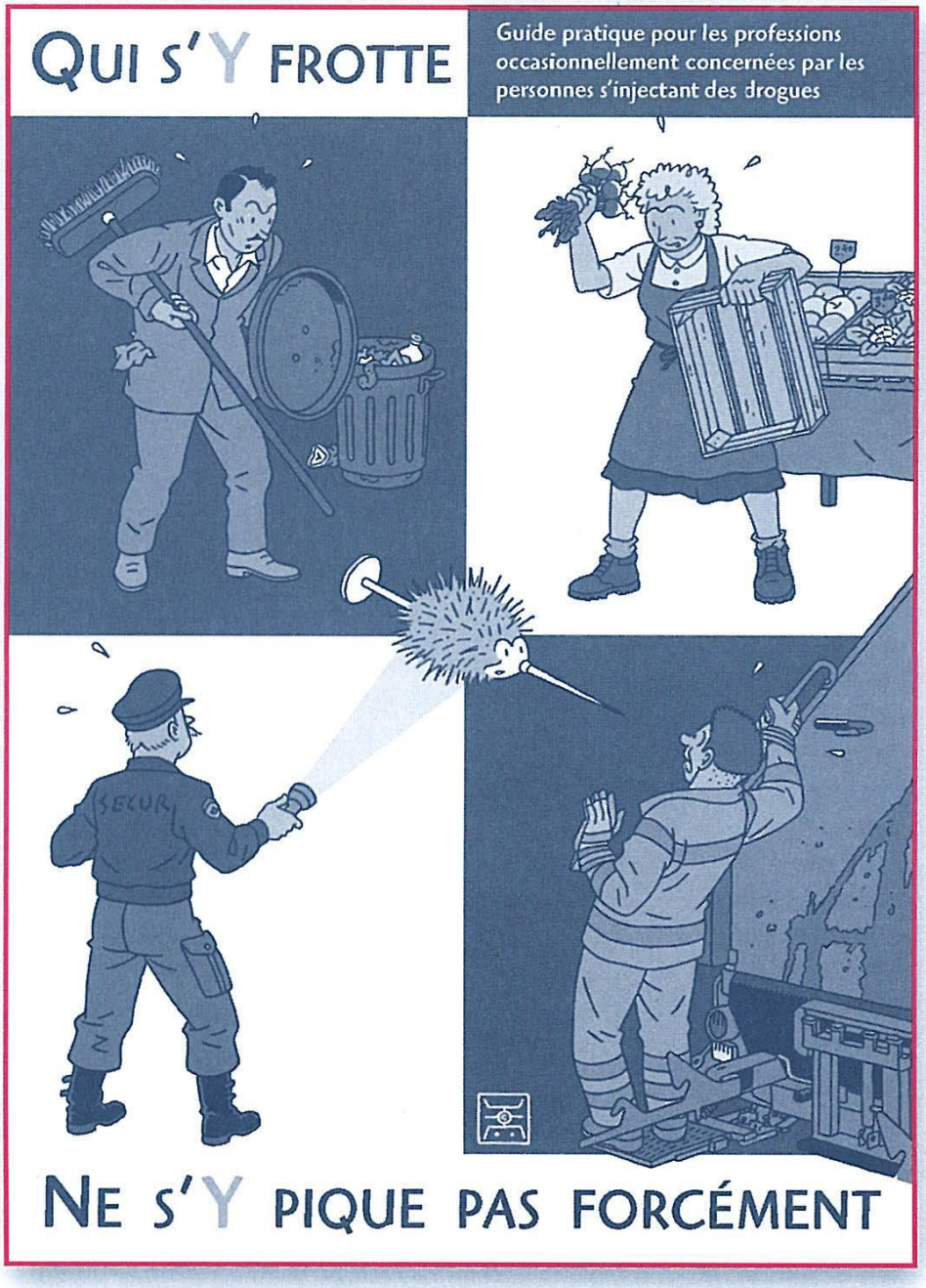


Guide pratique pour les professions occasionnellement concernées par les personnes s'injectant des drogues.

Peut être commandé gratuitement à Rel'ier

IMPRESSUM

REL'IER: RELais Information Et Réseau
Rue Enning 1 • 1003 Lausanne
Tél.+ fax: 021 323 60 58
www.infoset.ch/inst/relier • e-mail: relier@bluewin.ch

Responsables de la publication:
Valérie Dupertuis, Geneviève Ziegler

Graphisme: Fabio Favini

ZOOM est financé par la Ville de Lausanne